

Analyse financière prospective 2020-2026

Commune de Millery

Rapport d'analyse financière prospective (mis à jour)

E20-0922

Novembre 2020

Sommaire

1. Rappel des principales notions d'analyse financière

2. Analyse financière prospective 2020-2026

A. Les hypothèses prospectives retenues

B. Le scénario « au fil de l'eau »

C. Le scénario 2

1. Rappel des principales notions d'analyse financière

L'article L1612-4 du CGCT résume les conditions d'équilibre budgétaire des collectivités territoriales.

Le budget d'une collectivité territoriale doit être équilibré :

- La section de fonctionnement et la section d'investissement doivent être équilibrées (recettes = dépenses),
- Les recettes et des dépenses doivent être évaluées de façon sincère,
- Le remboursement du capital de la dette doit être couvert par des recettes propres (l'excédent de la section de fonctionnement additionné aux recettes propres d'investissements (FCTVA et dotations, amortissements, provisions, cessions d'immobilisations), hors recettes affectées, et hors nouvel emprunt, doit être suffisant pour couvrir le remboursement contractuel de la dette).

Un concept essentiel : l'épargne

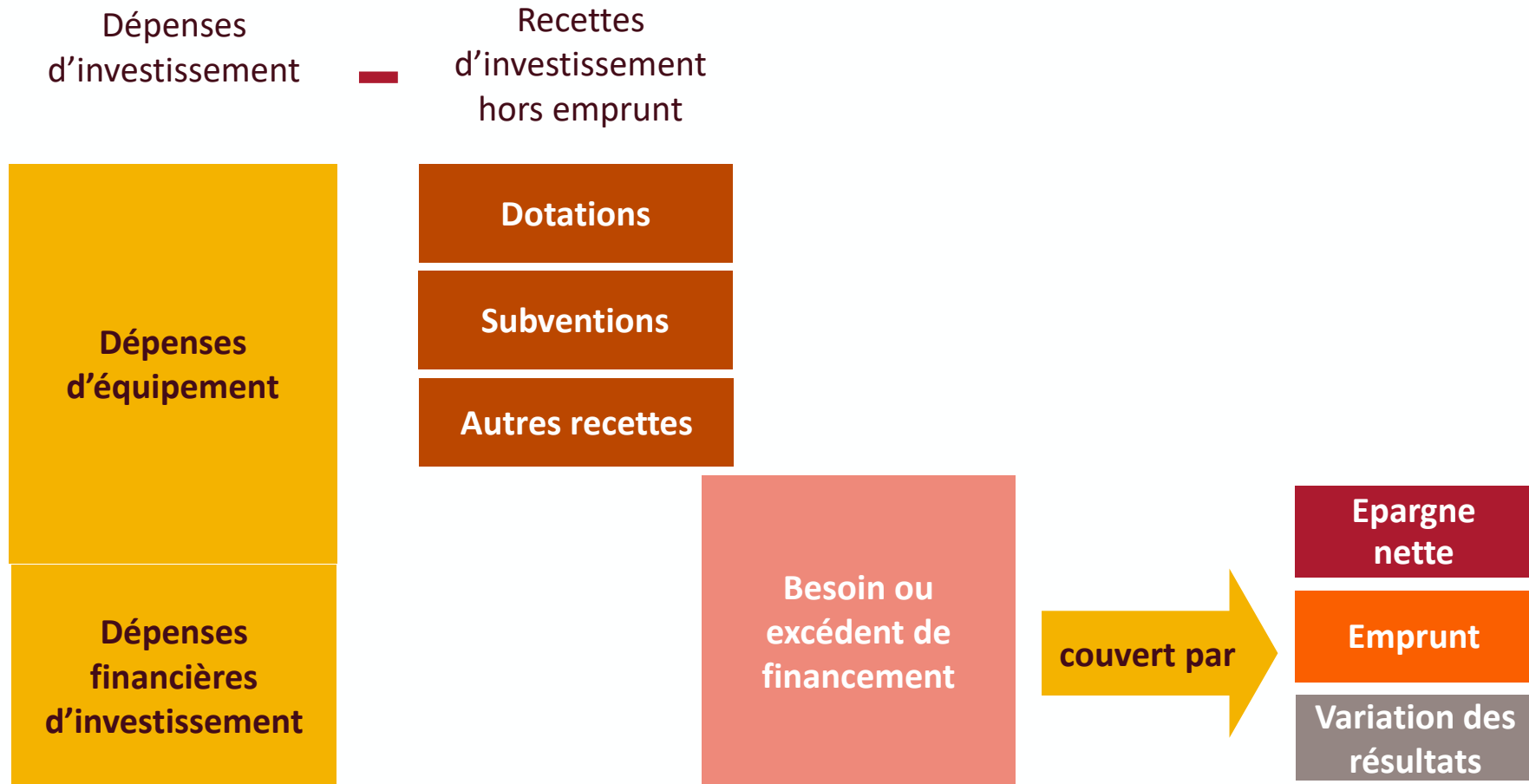
L'analyse financière repose sur la capacité de la commune à rembourser sa dette de manière saine et récurrente.

- Epargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet indicateur exprime la capacité de la commune à financer le remboursement en capital de ses emprunts ainsi que ses investissements, par le surplus de fonctionnement. Étant la seule ressource d'investissement récurrente, la CAF brute doit être affectée en priorité au remboursement des emprunts.
- Epargne nette : correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements. En cas d'épargne nette négative, un recours aux recettes propres d'investissement pour couvrir le remboursement du capital de la dette est possible.



La formation de l'autofinancement

Les soldes d'épargne du compte administratif



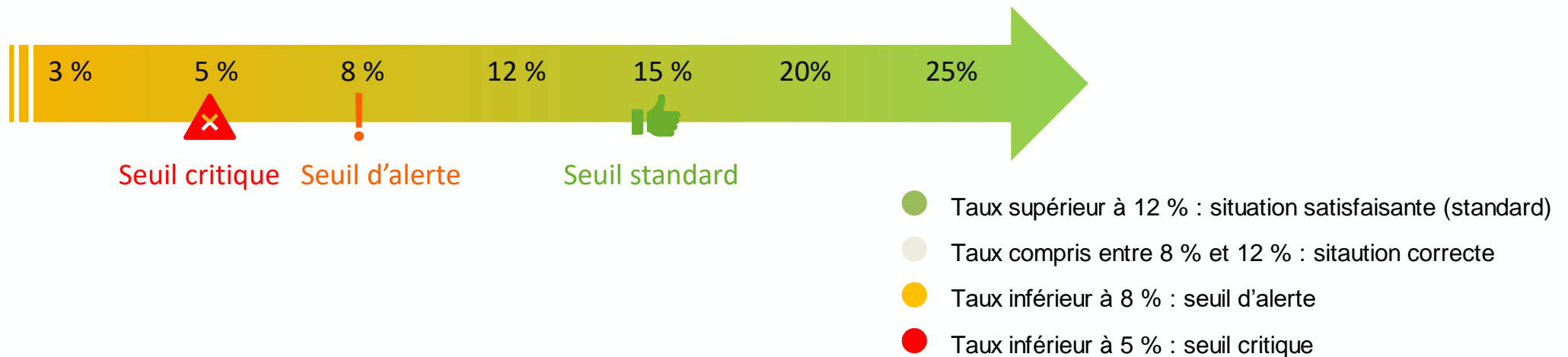
Le taux d'épargne brute

Taux d'épargne brute = épargne brute / recettes réelles de fonctionnement.

Définition : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette ayant servi à investir. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses réelles de fonctionnement.

Intérêt : le taux d'épargne brute permet d'appréhender la capacité de la section de fonctionnement à générer de l'épargne. Ce ratio doit être apprécié en tendance sur plusieurs années et par rapport à d'autres collectivités similaires. Une stabilité du taux d'épargne témoigne en général d'une section de fonctionnement maîtrisée.

Il est généralement admis qu'un ratio supérieur à 12 % est satisfaisant.

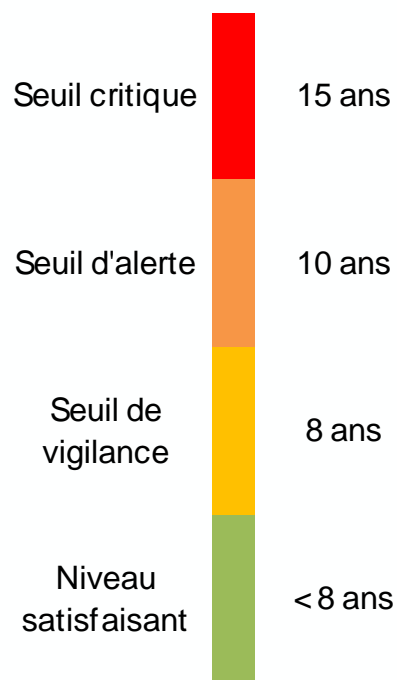


Capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) : ce ratio d'analyse financière des collectivités locales exprime le nombre d'années (théoriques) qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette en capital en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

Elle se calcule comme l'encours de la dette (au 31/12/N) rapporté à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) :

$$\text{Capacité de désendettement} = \frac{\text{encours de la dette au 31/12/N}}{\text{épargne brute}}$$



Le seuil critique est fixé à 15 ans pour une collectivité, ce qui correspond à la durée de vie moyenne des équipements et des emprunts souscrits pour les financer. Le seuil d'alerte se situe entre 10 et 12 ans.

Un indicateur qui augmente indique une situation qui se dégrade. Plus que le niveau à un instant T, c'est l'évolution de cet indicateur qui compte. Des collectivités peuvent très bien fonctionner avec un ratio en permanence à 10 ans. Par contre, passer d'un ratio de 2 années à 6 années rapidement est plus préoccupant.

3. Analyse financière prospective 2020-2026

La prospective financière vise à projeter dans le futur les principales dépenses et recettes de fonctionnement. Elle peut être utilisée pour :

- définir un volume d'investissement maximal ;
- déterminer la soutenabilité des investissements à moyen terme afin de vérifier que la commune aura la capacité pour réaliser son programme d'investissement ;
- évaluer la capacité financière de la commune par le biais d'indicateurs : niveau des épargnes, ratio de désendettement, encours de dette etc. ;
- déterminer les conditions de reconstitution des marges de manœuvre financières : réduction des dépenses de fonctionnement, contraction des dépenses de personnel, optimisation des recettes de fonctionnement (tarification, fiscalité...), allongement de la dette, réduction du niveau des investissements..

Elaboration des scénarios :

- **Elaboration d'un scénario de référence « au fil de l'eau » basé sur des hypothèses d'évolution** : ce premier scénario est la reconduction des tendances passées. Il permet de constater l'évolution « naturelle » du budget, et sert de simulation de base, afin de pouvoir comparer l'intérêt des autres scénarios par rapport à ce scénario. Les hypothèses d'évolution des différents postes de produits et de charges ont été définies sur la base des observations de l'analyse financière rétrospective, modulées en fonction des informations recueillies au cours de l'étude et après une réunion de travail avec la collectivité.
- **Elaboration des scénarios alternatifs** : suite à l'application des hypothèses, la situation financière prospective évolue. Le cas échéant, il convient de « jouer » sur les différents leviers d'actions à la disposition de la commune pour rétablir l'équilibre financier prospectif : levier fiscal, niveau d'investissement maximal, évolution maximale des charges de fonctionnement, ratio de délai de désendettement maximal... Plusieurs scénarios sont proposés

Suite à la présentation des résultats de l'analyse financière prospective lors de la réunion la restitution du 19 octobre 2020, les élus ont souhaités rechercher des leviers d'action pouvant permettre d'inverser la dégradation de la situation financière de la commune.

Un temps de réflexion a permis notamment aux élus d'obtenir de nouvelles offres de prêt en vue d'une renégociation et d'un refinancement de la dette. A la réception des offres des prêts, il est demandé une actualisation de l'analyse financière prospective sur la base des éléments suivants :

- Une augmentation des revenus locatifs des immeubles : des travaux d'aménagement portant sur deux appartements de la maison Lapointe sont prévues en 2021. Ces travaux permettraient selon la commune de dégager des loyers supplémentaires à hauteur de 15 k€ à partir de 2022.
- Le refinancement de la dette sur la base d'un emprunt de refinancement de 715 k€ à un taux de 0,66 % sur 15 ans. Cet emprunt permettrait de couvrir une pénalité de remboursement anticipé évalué à 113 k€.
- Redéfinition d'un nouveau plan pluriannuel d'investissement (cf. PPI) ;
- D'autres pistes d'optimisation des dépenses ont été évoquées mais n'ont pas pu être intégrées dans la prospective en raison du manque d'information (mutualisation de personnel, et non remplacement des départs à la retraite).

A. Les hypothèses prospectives retenues

Estimation du compte administratif 2020

La première année de la prospective financière doit s'appuyer sur le dernier compte administratif adopté, tout en tenant compte des données du budget primitif de l'exercice en cours. Les chiffres de 2020 seront l'anticipation de la réalisation des crédits inscrits au budget primitif 2020. A partir de ce compte administratif estimé de la première année de la prospective financière, nous appliquerons des hypothèses d'évolution qui permettront d'anticiper les comptes administratifs suivants.

Pour estimer le compte administratif 2020, nous avons analysé les taux habituels de réalisation des chapitres budgétaires sur la période 2014-2019.

BP 2020	Taux moyen de réalisation 2014/2019	Taux de réalisation retenu	Estimation du CA 2020 à partir du taux de réalisation	Réalisation au 30/09/2020	Réalisé (en %)	Projection retenue CA 2020	Projection 2020 (en % du BP 2020)
---------	-------------------------------------	----------------------------	---	---------------------------	----------------	----------------------------	-----------------------------------

Dépenses de fonctionnement

(011) Charges à caractère général	118 436	96,6%	97,0%	114 883	74 000	62,5%	95 000	80,2%
(012) Charges de personnel	186 710	95,9%	96,0%	179 242	135 000	72,3%	179 242	96,0%
(014) Atténuations de produits	21 906	113,3%	100,0%	21 906		0,0%	21 906	100,0%
(65) Charges de gestion courante	80 774	92,7%	100,0%	80 774	60 000	74,3%	80 774	100,0%
(66) Charges financières	32 485	101,1%	100,0%	32 485		0,0%	32 485	100,0%
(67) Charges exceptionnelles	21 881	102,9%	100,0%	21 881	10 000	45,7%	21 881	100,0%
Total DRF	462 192	96,3%	97,6%	451 171	279 000	60,4%	431 288	93,3%

Recettes de fonctionnement

(013) Atténuations de charges	0	213,0%	100,0%	0	1 831	s.o.	1 831	s.o.
(70) Produits des services et du domaine	10 473	130,7%	100,0%	10 473	10 443	99,7%	10 473	100,0%
(73) Impôts et taxes	369 944	109,9%	100,0%	369 944	278 126	75,2%	369 550	99,9%
(74) Dotations et participations	20 836	98,5%	98,0%	20 419	15 857	76,1%	20 419	98,0%
(75) Produits de gestion courante	34 012	105,2%	100,0%	34 012	27 647	81,3%	34 012	100,0%
(76) Produits financiers	0	0,0%	0,0%	0	0	s.o.	0	s.o.
(77) Produits exceptionnels	3 500	413,5%	100,0%	3 500	10 595	302,7%	10 595	302,7%
Total RRF	438 765	113,6%	99,9%	438 348	344 499	78,5%	438 348	99,9%

Les hypothèses en dépenses de fonctionnement

Les hypothèses d'évolution des différents postes de produits et de charges ont été définies sur la base des observations de l'analyse financière rétrospective 2014-2019, modulées en fonction des informations recueillies et validés par la collectivité au cours d'une réunion de travail. Ces hypothèses ont été intégrées dans le scénario « au fil de l'eau » à compter de 2021.

Concernant les dépenses de fonctionnement :

Charges	Hypothèses à partir de 2021
Charges à caractère général	+3 % par an
Charges de personnel	+3 % par an
Atténuations de produits	<ul style="list-style-type: none">• Une stabilité du montant de prélèvement FPIC à 8 500 € par an
Charges de gestion courante	<ul style="list-style-type: none">• +2 % par an• La disparition de la contribution au service incendie à hauteur de 10,5 k€ à compter de 2021
Charges financières	Charges financières (intérêts) : selon plan d'extinction de la dette de la commune jusqu'en 2021, puis selon calcul d'un nouveau plan d'amortissement réalisé à partir des caractéristiques du nouveau prêt de refinancement (taux fixe : 0,66 %, durée : 15 ans, versement mensuel). Le remboursement anticipé de l'emprunt actuel implique le versement d'une pénalité de 113 k€. Cette pénalité est répartie sur 10 ans afin d'étaler son impact sur plusieurs exercices.
Charges exceptionnelles	Aucune charge exceptionnelle en prospective, celles-ci sont par nature ponctuelles et imprévisibles, donc difficile à prévoir à l'avance

Les hypothèses en recettes de fonctionnement

Produits	Hypothèses à partir de 2021
Produits des services et du domaine	+1 % par an (hypothèse haute compte tenu de l'évolution moyenne rétrospective 2014-2019 qui était de +0,1 %).
Impôts et taxes	<ul style="list-style-type: none"> • une stabilité des taux d'imposition ; • une augmentation modérée des bases fiscales : +1,2 % en 2020, puis 1,5 % les années suivantes (moyenne rétrospective) pour le foncier bâti et +1,9 % en 2020, puis +0,8 % les années suivantes pour le foncier non bâti ; • Droit de mutation à titre onéreux : +0,5 % par an • Taxe sur les pylônes électriques : +1 % par an • Une diminution du montant de l'attribution de compensation versé par l'EPCI de rattachement de 10,5 k€ en 2021 en raison du transfert du contingent incendie ; • Autres impôts et taxes : stable
Dotations et participations	<ul style="list-style-type: none"> • Une diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 21 % par an au regard des évolutions passées • Une stabilité des compensations fiscales
Autres produits de gestion courante	<ul style="list-style-type: none"> • +1 % par an sauf pour 2020 et 2021 avec une diminution des revenus de locations de la salle polyvalente en raison du COVID-19. L'hypothèse est 70 % en 2020 et 60 % en 2021, un retour à la normale en 2022. • +15 k€ de loyers supplémentaires à partir de 2022 suite à des travaux d'aménagement sur 2 appartements de la maison Lapointe prévus en 2021.
Remboursement sur les rémunérations du personnel	+3 % par an (hypothèse similaire à l'évolution des dépenses de personnel).
Produits exceptionnels	Aucun produit exceptionnel pris en compte en prospective. Celles-ci étant par nature ponctuelles et imprévisibles, et donc difficile à prévoir à l'avance.

Les hypothèses en dépenses d'investissement

Dépenses	Hypothèses à partir de 2021
Dépenses d'équipement	Plusieurs projets d'investissement sont envisagés. Ils sont évalués à 1 M€ pour la période 2021-2026 dont 825 k€ entre 2021 et 2023 (voir détail du PPI en page 57).
Subventions d'équipement versées par la commune	Aucune subvention versée en période rétrospective donc aucun montant inscrit en prospective
Remboursement du capital de la dette	<ul style="list-style-type: none">• Dette ancienne : les chiffres sont repris du plan d'extinction de la dette (amortissement en capital) fourni par la collectivité• Dette future (les nouveaux emprunts) : les annuités futures sont estimées sur la base d'emprunts à taux fixe en annuités constante :<ul style="list-style-type: none">- Taux d'intérêt : 1,5 % (fixe) jusqu'en 2022 puis 2 % par an les années suivantes.- Durée : 15 ans

Les hypothèses en recettes d'investissement

Produits	Hypothèses à partir de 2021
FCTVA	Taux du FCTVA : 16,404 % Assiette du FCTVA : 90 % du montant total des investissements de l'année N-1 (une partie des dépenses étant non-éligible au FCTVA).
Taxe d'aménagement	Le montant de la taxe d'aménagement en prospective est de 6,3 k€ (stable)
Les subventions reçues	En l'absence de données en prospective, il est proposé d'appliquer une hypothèse de taux de subventions de 21 % (moyenne rétrospective) sur les dépenses d'équipements de l'année N-1.
Produits de cession	Vente du dernier plateau (Ilot Aigle) en 2021 pour 90 k€. Parcelle St-Priest pour 84 k€ Lotissement rue de la Chamblée : 230 k€ en 2022 et 250 k€ en 2026.
Emprunts nouveaux	Le montant des emprunts nouveaux simulé annuellement correspond au besoin de financement de la commune. La commune a entrepris des démarches auprès des établissements bancaires afin de renégocier sa dette à des conditions plus favorables. La solution qui est privilégiée est le recours à un emprunt de 714 k€ à un taux d'intérêt de 0,66 %. Cette solution a été intégrée dans la simulation de base. La décision concernant une éventuelle cession du presbytère est reportée en fin de mandat.
Fonds de roulement	Il n'est pas mis à contribution dans la simulation de base.

L'exactitude des résultats du scénario de base dépendront de la bonne exécution des hypothèses validées par la commune sur la section d'investissement.

Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Les dépenses réelles totales d'investissement hors dette s'élèveraient à 1 M€ sur la période 2021-2026. Les produits de cession s'élèveraient à 654 k€ au total sur la même période (source : données de la commune).

Plan pluriannuel d'investissements	Coût total de l'investissement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Cumul
Gros travaux bâtiments	100		20	20	20	20	20		100
Mairie	100		30	30	40				100
Sécurisation et rénovation cour d'école	20		20						20
Acquisition parcelle Weyer	260		65	65	65	65			260
Démolition hangar ferme Weyer	50		50						50
Aménagement de la place	50						50		50
Equipements	80		20	15	15	15	15		80
Voirie (hors CCBP)	10				10				10
Espaces verts	10			5	5				10
Presbytère	800								0
Maison Lapointe (aménagement locatif 2	100		100						100
Lotissement rue de la Chamblée achat	223			230					230
Dépenses réelles totales d'investissement hors dette	1803	0	305	365	155	100	85	0	1010

Possibilités de cessions d'immobilisations	Montant prévisionnel de cession	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Cumul
Presbytère	250								0
Ilot Aigle	90		90						90
Parcelle St Priest	84		84						84
Lotissement rue de la Chamblée ventes	480			230				250	480
Total possibilités de cessions d'immobilisations	904	0	174	230	0	0	0	250	654

B. Les résultats du scénario au fil de l'eau

La capacité d'autofinancement

- ❑ Les produits de fonctionnement progressent en moyenne de + 0,9%, soit +4 k€ par an.
- ❑ Les charges de fonctionnement progressent en moyenne de + 2%, soit + 7 k€ par an.

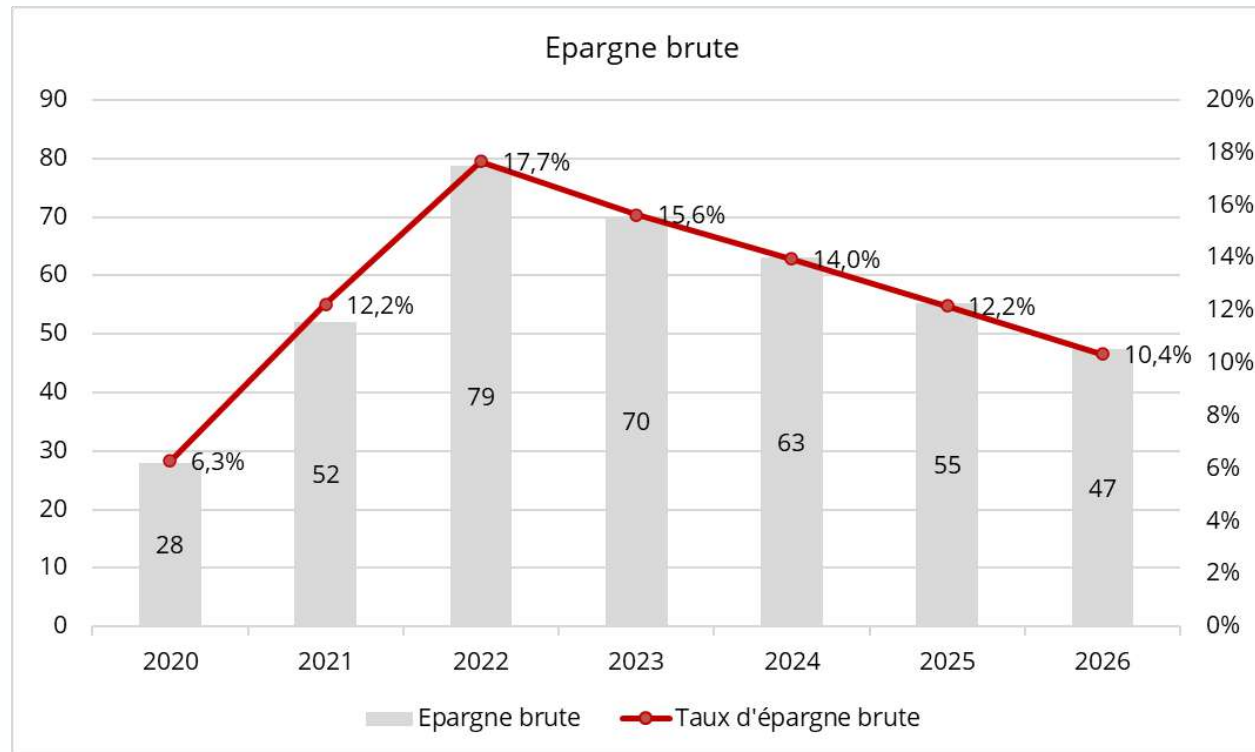
Par conséquent, on assiste à une dégradation de l'excédent brut courant qui passerait de 162 k€ en 2019 à 64 k€ en 2026, soit une baisse de 98 k€. Les intérêts de la dette s'inscrivent en baisse sur la période 2021-2026 du fait du refinancement de la dette. Mécaniquement, la l'épargne brute (CAF brute) en bénéficie. Pour autant, la CAF se dégrade sur la période, elle s'établirait à 47 k€ en 2026 contre 127 k€ en 2019 (soit une perte de 80 k€). L'épargne suit la même trajectoire, et serait négative en 2026 à hauteur de 5 k€

<i>en milliers d'euros</i>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits réels de fonctionnement courant	489	434	425	446	448	451	454	457
Charges réelles de fonctionnement courant	326	349	344	353	363	373	383	393
Excédent Brut Courant	162	85	81	93	86	79	71	64
Produits exceptionnels hors 775	6	11	0	0	0	0	0	0
- Charges exceptionnelles	6	35	0	0	0	0	0	0
Résultat exceptionnel	0	-25	0	0	0	0	0	0
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0
- Charges financières diverses (hors intérêts)	0	0	11	11	11	11	11	11
Résultat financier	0	0	-11	-11	-11	-11	-11	-11
Epargne de gestion	162	60	70	82	75	67	60	53
- Intérêts de la dette	35	32	18	3	4	4	5	5
Epargne brute	127	28	52	79	70	63	55	47
- Amortissement en capital de la dette	50	53	32	30	46	46	49	52
Epargne nette	77	-25	20	49	24	17	6	-5

Le taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Deux tendances sont observées :

- Une augmentation du ratio à 17,7 % en 2022, du fait de la diminution des intérêts de la dette (refinancement de la dette),
- Puis, une diminution progressive du ratio qui s'établirait à 10,7 % en 2026. En règle générale, le ratio traduirait une situation correcte mais au regard de son évolution, la situation est défavorable. Rappelons que le ratio doit être apprécié en tendance.



- Taux supérieur à 12 % : situation satisfaisante (standard)
- Taux compris entre 8 % et 12 % : situation correcte
- Taux inférieur à 8 % : seuil d'alerte
- Taux inférieur à 5 % : seuil critique

Le financement de la section d'investissement

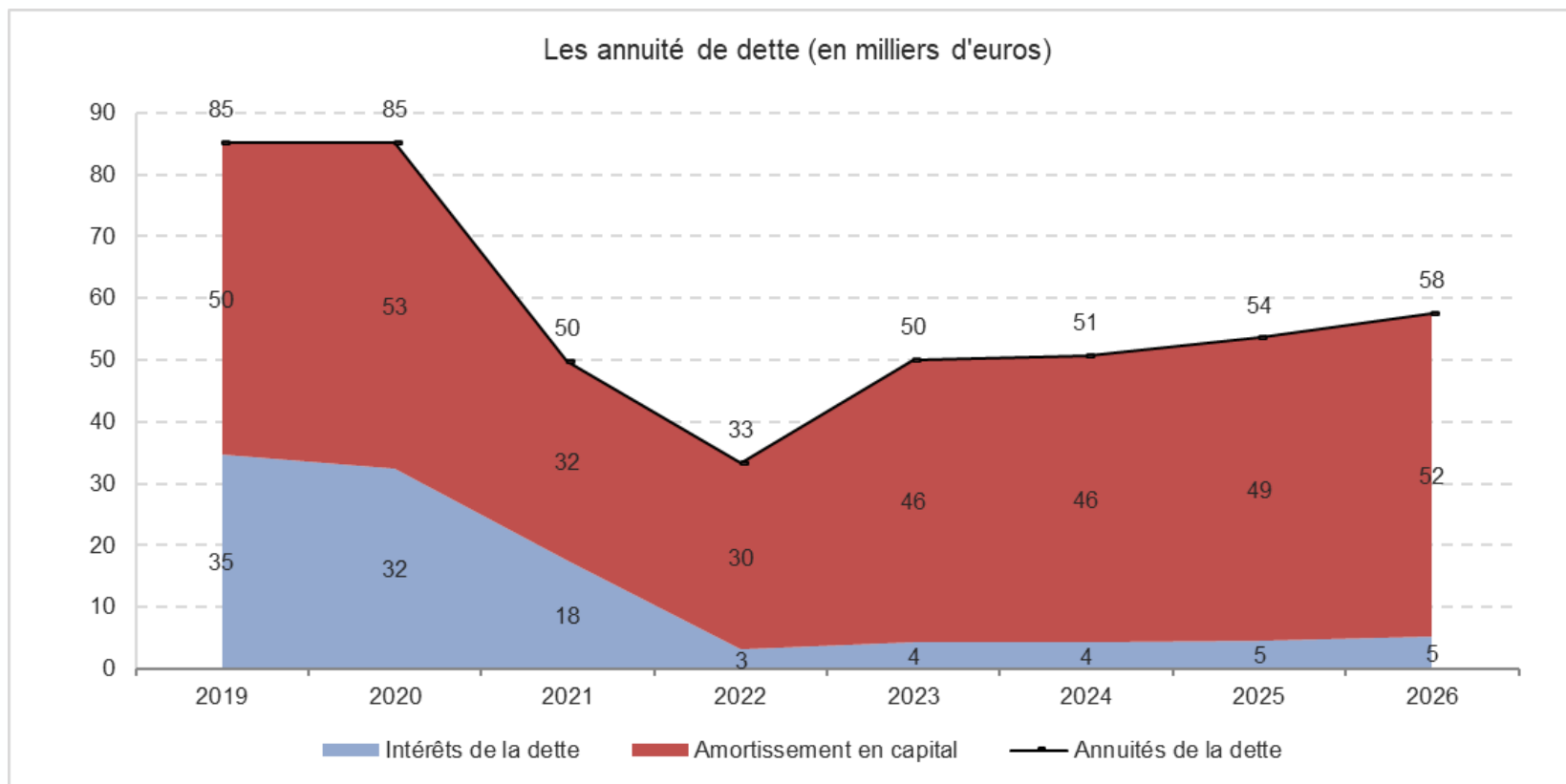
- Les dépenses d'équipement s'élèvent à près de 1,1 M€ entre 2021 et 2026.
- Dans le scénario au fil de l'eau, la commune devrait emprunter 811 k€ au total sur la période 2021-2026 dont 714 k€ au titre du refinancement de la dette et 97 k€ au financement des projets d'investissement.

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Cumul	Moyenne
Dépenses d'équipement	143	305	365	155	100	85	85	1 253	177
+ Subventions versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
= Dépenses d'équipement	143	305	365	155	100	85	85	1 253	177
+ Autres dépenses d'investissement	21	15	15	15	15	15	15	136	16
Dépenses réelles totales d'investissement hors dette	164	320	380	170	115	100	100	1 389	193
Subventions reçues	40	30	64	77	33	21	18	282	40
+ Dotations reçues	6	6	6	6	6	6	6	50	6
+ FCTVA	4	21	45	54	23	15	13	179	25
+ Produits des cessions d'immobilisations	0	174	230	0	0	0	250	669	93
+ Autres recettes d'investissement	6	0	0	0	0	0	0	8	1
Recettes réelles totales d'investissement hors emprunt	56	232	345	137	62	42	287	1 188	166
Recettes financières diverses hors dette	0	0	0	0	0	0	0	1	0
- Dépenses financières diverses hors dette	0	601	0	0	0	0	0	602	86
Solde des opérations financières diverses (trésorerie et réaménagement d'emprunts)	0	-601	0	0	0	0	0	-600	-86
Besoin (+) / Excédent (-) de financement de la section d'investissement	108	689	35	33	53	58	-187	801	113
RECETTES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Cumul	Moyenne
Épargne nette	-25	20	49	24	17	6	-5	163	12
Emprunts	0	714	0	9	37	52	0	811	116
Utilisation du fonds de roulement	133	-45	0	0	0	0	0	23	13

Les annuités de la dette

Les annuités de la dette entre 2021 et 2026 sont plus faibles que les années 2019 et 2020 du fait des conditions de refinancement de l'emprunt actuel.

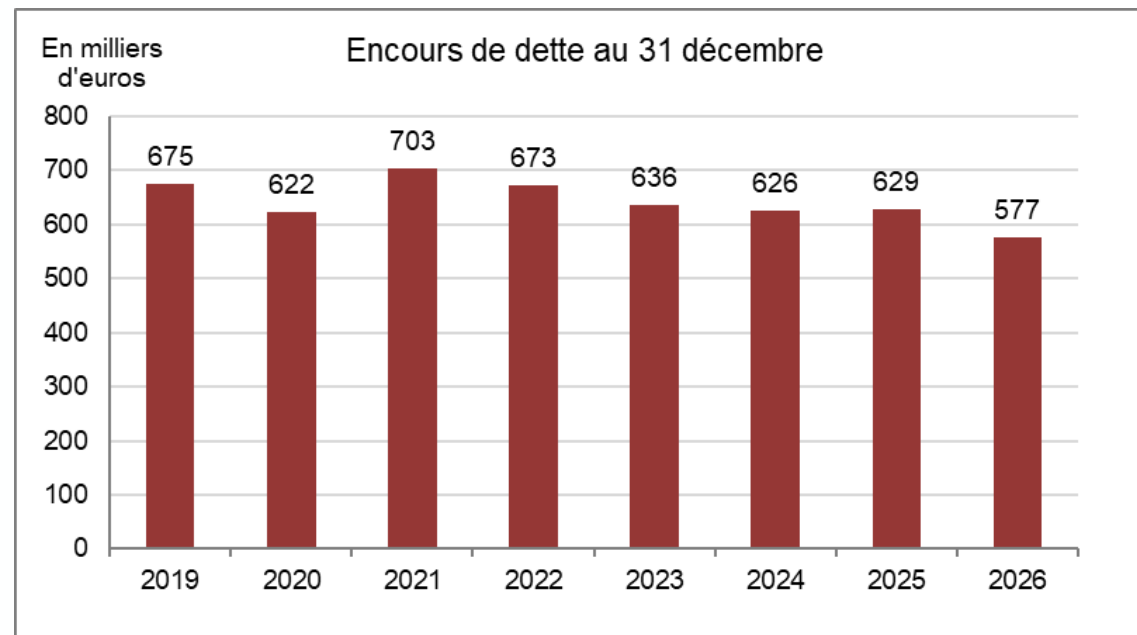
En 2021, une partie de l'annuité sera payée par la commune en cours d'année. La commune commencerait à payer les mensualités du nouvel emprunt au courant de l'année 2022, ce qui explique la baisse des annuités d'emprunt estimé à 33 k€. Pour les années suivantes, les annuités sont évaluées en moyenne à 53 k€, soit une économie moyenne de 32 k€ par an par rapport à 2019 et 2020 (85 k€).



Le stock de dette

L'encours de dette s'établit à 577 k€ au 31/12/2026, en diminution de 14,6 % par rapport à 2019.

En 2021, la commune rembourserait de manière anticipé sa dette par la souscription d'un emprunt de refinancement d'un montant de 714 k€.



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours de dette au 1er janvier	725	675	622	703	673	636	626	629
- Remboursement en capital de la dette	50	53	32	30	46	46	49	52
+ Emprunts nouveaux	0	0	714	0	9	37	52	0
- Remboursements anticipés	0	0	601	0	0	0	0	0
+ Autres mouvements de dette	0	0	0	0	0	0	0	0
Encours de dette au 31 décembre	675	622	703	673	636	626	629	577

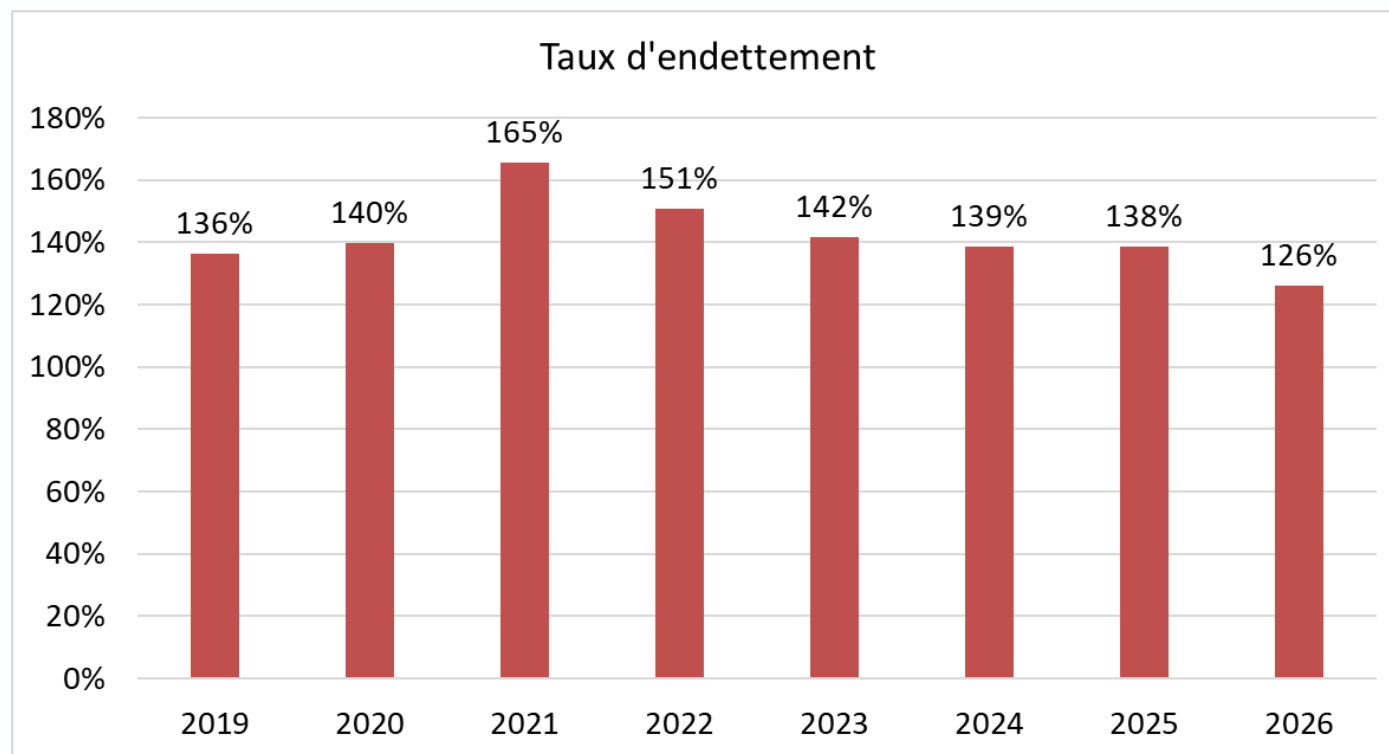
Encours de dette sur les produits de fonctionnement = encours de la dette / RRF

Ce ratio également appelé « taux d'endettement », permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité. C'est un ratio qui se mesure en pourcentage.

Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

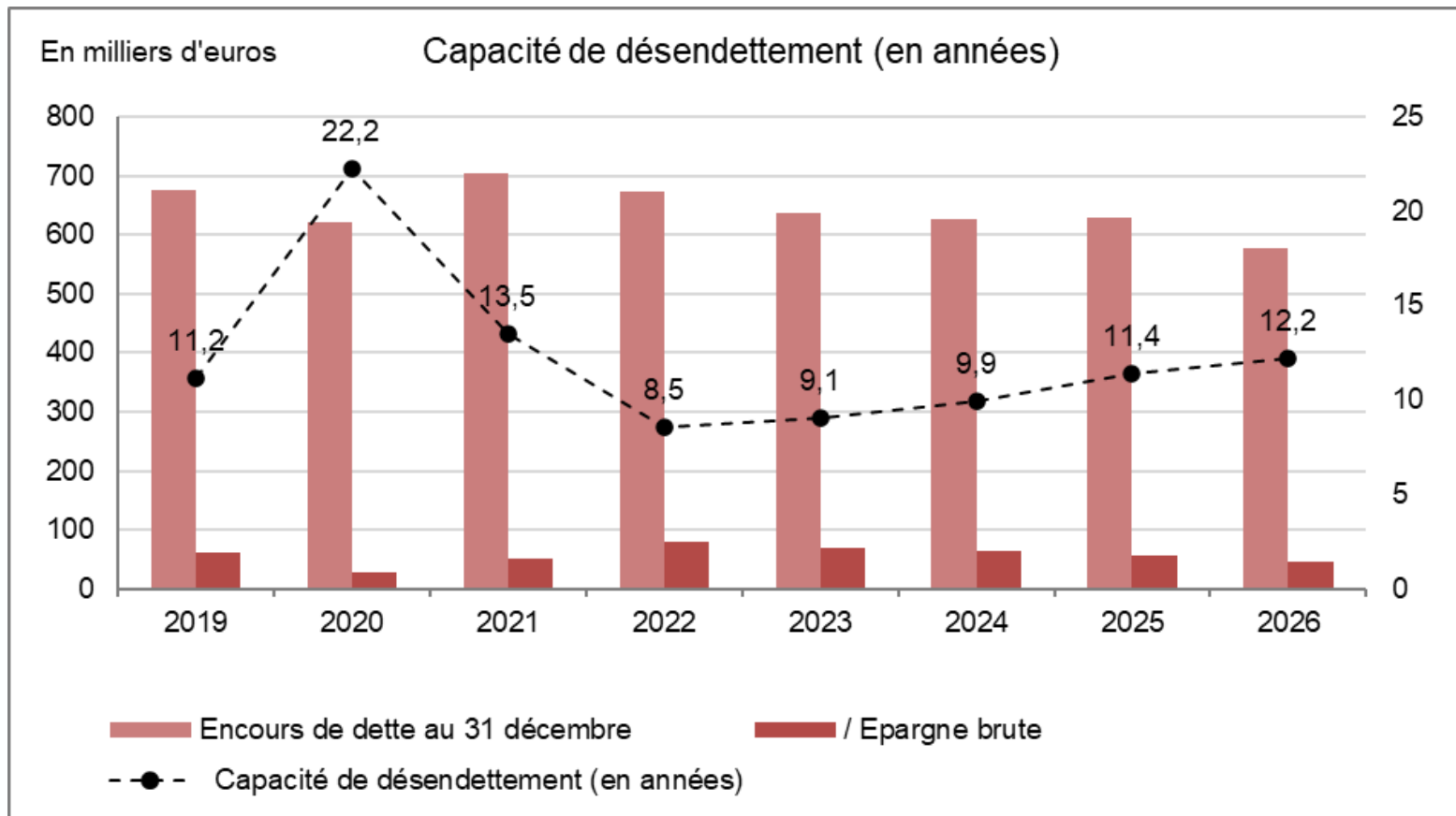
Le ratio est sur la période prospective 2020-2026 supérieur à 100 %.

Il doit être complété par la capacité de désendettement.



La capacité de désendettement

Compte tenu de la diminution de l'épargne brute sur la période d'étude, la **capacité de désendettement se dégrade entre 2022 et 2026**. Il s'établirait à **12,2 ans** à la fin de l'année 2026.



Conclusion

L'application des nouvelles hypothèses dans le scénario de base montre une amélioration certaine de la situation financière par rapport au scénario de base initial.

Toutefois, cette amélioration semble insuffisante compte tenu d'une dégradation persistante de l'épargne brute et l'apparition d'une épargne nette négative à la fin de l'année 2026 évalué à -5k€.

Le montant des dépenses d'équipement reste important sur la période 2021-2026 au regard des investissements réalisés entre 2014 et 2019. Il s'élève au total à 1,1 M€ contre 659 k€ sur la période rétrospective. Une grande partie des dépenses d'investissement (hors emprunt) serait financé par des cessions d'immobilisations à hauteur de 670 K€ (représentant environ 48 % des recettes d'investissement). La trajectoire du scénario de base est conditionnée à la bonne réalisation de ces projets de cession et des recettes estimées.

En matière d'emprunt, le refinancement de la dette produirait une diminution des annuités d'emprunt de 32 k€ par an en moyenne) par rapport à 2019, et une amélioration de l'autofinancement de la commune.

L'encours de dette s'élèverait à 577 k€ au 31/12/2026, soit une dette par habitant de 915 €. La moyenne de la strate s'élève à 612 €. La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) s'établirait à 12,2 ans à l'issue de la période d'étude. Le ratio serait donc supérieur au seuil d'alerte situé entre 10 et 12 ans.

Quelles sont les marges de manœuvre existantes ?

- Sur les charges de gestion :
 - Economies sur les charges de personnel (43 % des dépenses de gestion)
 - Négociation de la pénalité de remboursement anticipé
- Sur les recettes de fonctionnement :
 - Optimisation des recettes tarifaires (17€/hab. pour la commune contre 62 €/hab. pour la moyenne de la strate)
 - Meilleure valorisation des loyers ?
 - Recours au levier fiscal : avec la suppression de la TH sur les résidences principales en 2021, la commune ne disposera plus que des recettes de FB comme réelle marges de manœuvre (rappelons que le taux de FB communal est de 9,90 % contre 15,41 % pour les communes de la strate démographique au niveau national). Une augmentation de 10 % des taux d'imposition en 2022 génèrerait 35 k€ de recettes fiscales supplémentaires
 - Attribution de compensation : stabilité du montant des AC et suivi des évaluations de transfert de compétence
- En investissement : quelles marges de manœuvre sur les opérations du PPI ?
- Optimisation du recours au financement externe (taux de subvention de 21 %)

Dans le cadre de l'actualisation de la prospective, plusieurs contraintes sont posées à la définition des scénarios correctifs, elles portent sur :

- **Une stabilité des taux d'imposition sur le mandat 2020-2026 ;**
- **0 emprunt supplémentaire au cours du mandat ;**
- **Une amélioration de la capacité de désendettement inférieure à 10 ans (seuil d'alerte) ;**
- **Une dette par habitant inférieure ou égal à 800 € ce qui représente un encours de dette de 504 k€.**

C. Scénario 2 : maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement courant

Scénario 2 : résultat sur les soldes de gestion

Pour réunir l'ensemble des critères fixés précédemment, il est proposé de limiter la progression des charges de fonctionnement courant (hors intérêts) à 2 % par an et d'utiliser le fonds de roulement (résultats cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement) pour éviter le recours à l'emprunt à hauteur de 69 k€ entre 2022 et 2026.

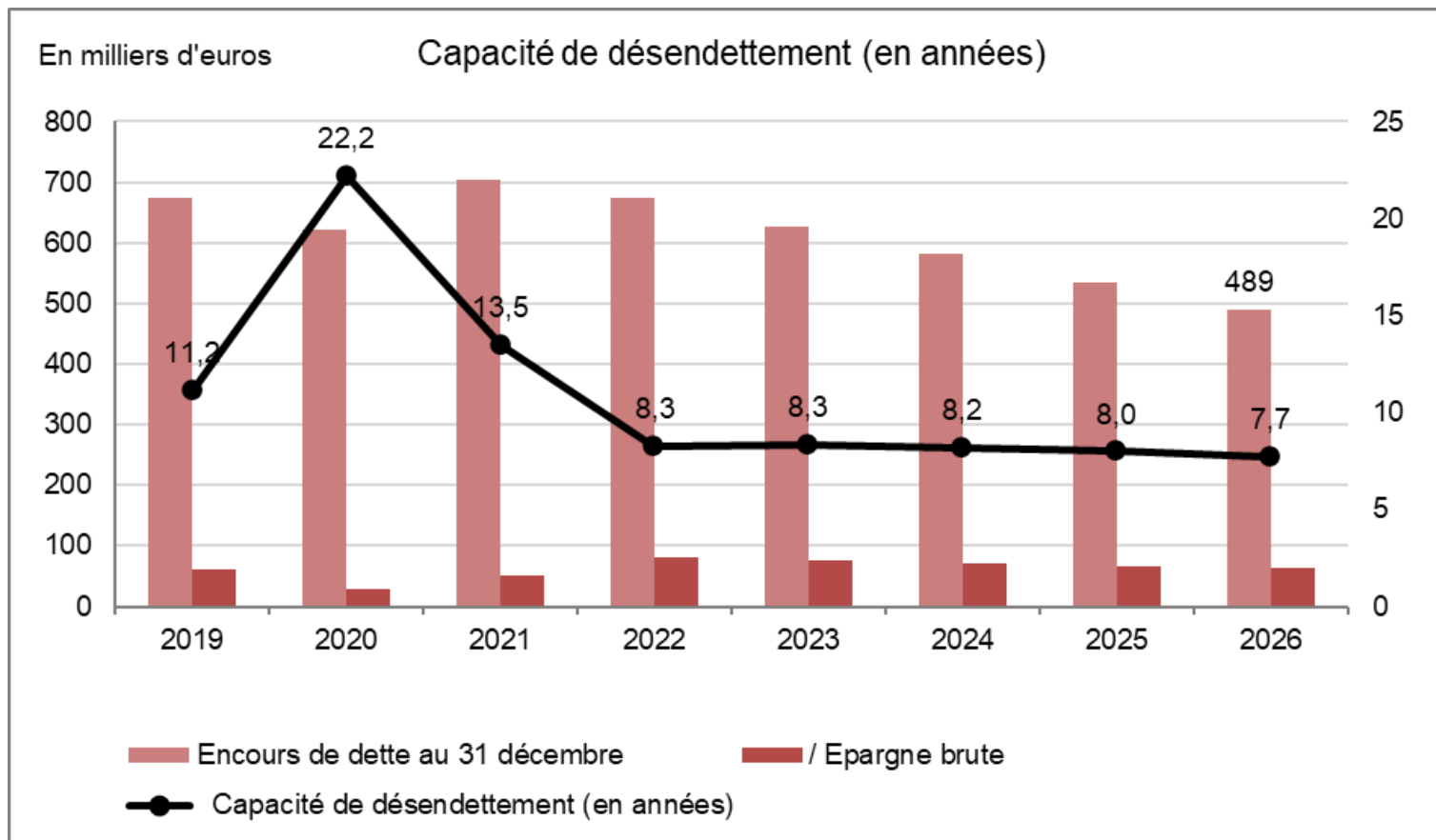
La diminution de la CAF ralentirait par rapport au scénario de base. Les annuités de la dette se stabiliserait à 50 k€. L'épargne nette resterait positive sur la période 2021-2026.

en milliers d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits réels de fonctionnement courant	489	434	425	446	448	451	454	457
- Charges réelles de fonctionnement courant	326	349	344	350	357	365	372	379
Excédent Brut Courant	162	85	81	96	91	86	82	78
Produits exceptionnels (hors 775)	6	11	0	0	0	0	0	0
- Charges exceptionnelles	6	35	0	0	0	0	0	0
Résultat exceptionnel	0	-25	0	0	0	0	0	0
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0
- Charges financières diverses (hors intérêts de la dette)	0	0	11	11	11	11	11	11
Résultat financier	0	0	-11	-11	-11	-11	-11	-11
Epargne de gestion	162	60	70	84	80	75	71	67
- Intérêts de la dette	35	32	18	3	4	4	4	3
= Epargne brute ou capacité d'autofinancement	127	28	52	81	75	71	67	63
- Amortissement en capital de la dette	50	53	32	30	46	46	46	47
Epargne nette	77	-25	20	51	30	25	21	16

Scénario 2 : résultat sur l'endettement

L'encours de la dette s'élèverait à 489 k€ au 31/12/2026, soit 775 €/hab. (< au seuil fixé 800 €/habitant). La capacité de désendettement évoluerait sous 9 ans entre 2022 et 2026. En 2026, le ratio s'établirait à 7,7 ans. Aucun emprunt souscrit sur la période (hors emprunt de refinancement en 2021).





L'expertise des finances locales

SIÈGE

Cabinet d'expertise des finances locales

19 Avenue d'Italie

75013 Paris

Tél. : 01.83.62.86.35

Fax : 01.83.62.86.34

--

contact@exfilo.fr • exfilo.fr

SARL au capital de 8.500 euros • SIREN 530 160

795 RCS Paris

--

DIRECTION SUD-OUEST

6 rue Maurice Caunes

31200 Toulouse

Tél : 05 34 30 70 45

